N°12 : Avril 2009

VIVRE A MAINZAC

Sommaire de ce numéro

Page1	*Le Mot du Maire*
Pages 2-3-4	*Comptes rendus du conseil Municipal (15/09/08- 04/11/08- 06/02/09- 23/03/09)*
Page 5	*Communauté de Communes Seuil Charente Périgord (nombres d'habitants)*
Pages 7-8	*Savoir économiser l'électricité…*
Pages 9-10-11	*Le mot du Mainzacois*
Page 12	*Jeux, contes, recettes…*
Page 13	*Vie pratique !*
Page 14-15-16-17	*Jeux, contes, recettes…*
Page 18	*Vie communale…*

PAGE 1 : Le Mot du Maire

Patrice Dominici

Mes Chers amis,

Nous devons ce nouvel opus au travail de Michèle Mercier et Patricia Palmer, femmes très actives au sein du conseil mais aussi dans d'autres domaines comme le journal communal ou le nouveau comité des fêtes. Je les en remercie de votre part.

Concernant la commune, le budget de celle-ci vient d'être validé par votre conseil municipal, quelques recettes supplémentaires nous permettent de réaliser quelques dépenses cette année.

- Achat d'un Dameur afin de pourvoir réparer nous même les quelques trous sur les routes,
- Un budget spécial d'environ 10 000-15 000 € pour la réfection des routes,
- Changement de l'informatique de la secrétaire, l'ancien poste servira en libre accès si besoin,
- Travaux d'isolation dans le logement communal qui en a grand besoin,
- Acquisition de nouvelles chaises et tables pour la salle des fêtes,
- Crépi pour le mur du cimetière.

Concernant la voiries, une réunion spéciale sera mise en place afin de déterminer les travaux à réaliser et la politique de travaux de voirie sur plusieurs année.

Concernant une rampe handicapée, un devis est en cours de réalisation suivant les normes précises pour ce genre d'ouvrage, cette dépense est prévue pour l'année prochaine.

Toujours concernant ce budget, le conseil municipal n'a pas prévue d'augmentation des taxes communales, mais attendez-vous à une hausse conséquente de la taxe sur les ordures ménagères (présent sur votre taxe d'habitation). Cette taxe indépendante de notre volonté est un très gros problème au niveau Départemental, une réunion spéciale concernant ce sujet vous sera proposé !

Concernant la mise en œuvre du haut débit sur la commune, le département a voté une enveloppe spécial et cela devrait nous permettent d'obtenir ce « haut débit » (jusqu'à 4Mb maximum théorique) d'ici à 16 mois. Pour ceux qui souhaitent avoir des informations détaillés, veuillez me contacter.

Au niveau de la Communauté de Communes, le budget est serré mais grâce à la bonne gestion de l'équipe dirigeante et administrative actuelle, aucune augmentation des impôts n'est envisagée pour le moment… Merci à eux !

A bientôt à vous tous dans le prochain journal !

Patrice Dominici

Le 20 Décembre 2008, le Père Noël est arrivé à Mainzac (un peu en avance, mais que voulez-vous, il a tant de maisons à visiter !). Il a bien apprécié d'être accueilli par les enfants, les parents, les grands-parents.

Merci à vous tous d'avoir participé à la fête de Noël. Nous avons passé un très agréable après-midi autour d'un buffet de pâtisseries, délicieux et varié, en compagnie du Père Noël qui offrait des cadeaux aux enfants de la commune.

Je vous dis, à une prochaine fois !

Patricia Palmer

Mairie de Mainzac

PRESENTS : *DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre CHEVALARIAS Marie-Pierre, CAIRO Ludovic, PALMER Patricia, MERCIER Michèle, GAILLARD Grégory, DELAGE Régine, VERLHAC Brigitte, ROCHE Vincent.*

Secrétaire de Séance : *Michèle MERCIER* **En exercice** : **11** **Présents : 11** **Excusé : 0**

PRESENTATION DU PARC NATUREL REGIONAL (PNR) :

- En tant que Déléguée suppléante de la Commune de MAINZAC à la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord, Marie Pierre CHEVALARIAS fait un exposé sur les activités du Parc et souligne les avantages pour la Commune à intégrer le périmètre. Conseils et avis dans les domaines de l'urbanisme, gestion des milieux aquatiques, ressources en eau, faune et flore. Monsieur Le Maire précise que le coût de cette adhésion est de l'ordre de 1 € par habitant et que le projet sera présenté par la Communauté de Communes. L'ensemble du Conseil Municipal estime qu'un temps de réflexion et de concertation est nécessaire avant de se prononcer.

ACQUISITION MATERIEL DE VOIRIE :

- Pour faciliter le travail du cantonnier, l'achat d'une débroussailleuse avec un bras adaptable permettant d'élaguer en hauteur, est envisagé. Ce matériel sera également équipé d'un taille haie et d'un élément tronçonneuse. Un premier devis a été établi pour la somme de 1044,40 €.
  En attente d'un deuxième devis comparatif, Monsieur Le Maire prendra la décision de l'achat sans nouvelle réunion du Conseil Municipal.

PROJET VOIRIE 2009 :

- Pour plus de sécurité, le carrefour de l'église, aux abords du monument aux Morts, de même que le carrefour de la route de FERDINAS pourraient être réaménagés. Le caniveau serait également prolongé le long de l'église avec pose de pavés. Des devis seront demandés et le projet présenté lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

- La Région Poitou-Charente propose de développer Internet, en mettant à disposition du Public, un ordinateur avec borne WI-FI. Pour les communes de moins de 1500 habitants, une subvention de 700 Euros (500 + 200) serait versée pour un équipement complet. Proposition d'achat d'un matériel pour mise à disposition du public.

- Une Station-Service va très prochainement ouvrir sur la Commune de FEUILLADE.

- Pays HORTE ET TARDOIRE : Plusieurs commissions thématiques s'établissent. Divers sujets seront évoqués, tels que Tourisme, Santé, Syndicat de Pays.

- Monsieur Le Maire de FEUILLADE souhaite qu'il y ait une réunion pour évoquer les moyens à mettre en œuvre sur l'organisation du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les écoles de Feuillade, St Germain de Montbron et Marthon.

- Les ornières du chemin de La Jaumerie ont été réparées avec du gravier blanc (0,10/0,30) par les employés de la Commune avec la participation de Gérard DELAGE. La Commune de MONTBRON a prêté un rouleau permettant d'étaler le gravier et de colmater les trous efficacement.

Clôture de la séance à 20h30

Mairie de Mainzac

PRESENTS : *DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, PALMER Patricia, CHEVALARIAS Marie-Pierre, GAILLARD Grégory, DELAGE Régine, VERLHAC Brigitte, ROCHE Vincent.*

ABSENTS : *MERCIER Michèle* excusée – *CAIRO Ludovic*

Secrétaire de Séance : *Grégory GAILLARD* **En exercice** : **11** **Présents : 9** **Absents : 2**

AGENT COMMUNAL :

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Francis ROCHE, Agent d'entretien, à compter du 1er novembre 2008, pour raisons personnelles, étant employé à temps complet dans l'Entreprise GAUTHIER.
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fermer le poste pour l'instant et d'attendre la fin du contrat (mai 2010) pour envisager l'embauche d'un nouvel Agent d'entretien (Jean-Luc RUDEAU effectue actuellement 26 heures /semaine).
  Pour la fermeture du poste, le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets.
- Votants : 9 Pour : 8 Contre : 1
  A l'unanimité des membres votants, le poste sera fermé.

SERVICE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

- Réunion publique à FEUILLADE, avec la Sté SAUR, prestataire chargé de vérifier les installations d'assainissement. Le coût annuel de ces vérifications sera de : 90€ pour les constructions nouvelles et de 60€ pour les habitations existantes. Il conviendra de déduire 15€ par installation, lesquels seront pris en charge par la Communauté de Communes.
- Cette redevance sera ajoutée au montant de la facture d'eau.

LOGEMENT COMMUNAL:

- Les locataires ont des difficultés pour chauffer l'appartement avec des consommations de gaz élevées. Depuis l'intervention d'une entreprise de chauffage qui a effectué un réglage de la chaudière, il semblerait que la consommation se soit améliorée.
- Afin d'apporter du confort et des économies d'énergie, il faudrait envisager de baisser la hauteur des plafonds de l'étage et isoler les planchers du rez-de-chaussée.
- La création d'une salle d'eau et de toilettes serait à envisager au rez-de-chaussée.
- Monsieur le Maire et les Adjoints demanderont des devis aux entreprises qualifiées pour travaux en 2009.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA):

- Prise de délibération pour modification des statuts. Adhésion de la Commune de PRESSIGNAC.

QUESTIONS DIVERSES :

- Quatre devis ont été remis pour l'achat du taille-haie. Monsieur le Maire a retenu celui des Etablissements QUICHAUD de LA ROCHEFOUCAULD pour la somme de 1198,60 €.
- Taxe Foncière et Habitation des Gîtes et Chambres d'hôtes en Zone de Revitalisation Rurale.
  L'exonération (Foncière ou Habitation) de cette taxe est laissée au libre choix de la collectivité.
  La commune doit délibérer avant le 1er octobre pour une application au 1er janvier de l'année suivante.
  Décision à prendre en 2009.

Clôture de la séance à 20h00

Mairie de Mainzac

PRESENTS : *DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, PALMER Patricia, CHEVALARIAS Marie-Pierre, GAILLARD Grégory, DELAGE Régine, VERLHAC Brigitte, ROCHE Vincent, CAIRO Ludovic, MERCIER Michèle.*

Secrétaire de Séance : *MERCIER Michèle* **En exercice** : **11** **Présents : 11**

ORDRE DU JOUR :

1°) Préparation du budget primitif 2009
2°) Travaux du logement communal
3°) Diverses délibérations à prendre
4°) Questions diverses

- Monsieur Le Maire présente le tableau des prévisions avec réalisations d'investissement de l'exercice 2008 et propose au Conseil municipal de préparer le Budget primitif de 2009.

- Monsieur le Maire a fait chiffrer un devis prévisionnel concernant le coût des travaux à réaliser dans le logement communal.

DELIBERATIONS :

- Afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le Centre de gestion concernant la Médecine du travail.

- Le coût du contrôle des installations d'assainissement du logement communal sera payé par le propriétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demande de devis pour le coût des travaux de réparation des voies communales
- Demande de devis comparatifs pour les travaux du logement communal.
- Demande de devis pour une rampe handicapés salle associative, côté sanitaires.

Clôture de la séance à 22h00

Mairie de Mainzac

PRESENTS : *DOMINICI Patrice, SIRI Jean-François, MAVAIRAUD Pierre, PALMER Patricia, CHEVALARIAS Marie-Pierre, GAILLARD Grégory, DELAGE Régine, VERLHAC Brigitte, ROCHE Vincent, CAIRO Ludovic, MERCIER Michèle.*

Secrétaire de Séance : CAIRO Ludovic **En exercice** : **11** **Présents :11**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal, le compte administratif 2008

- Dépenses de fonctionnement : 60 491,68 €
- Recettes de fonctionnement : 76 786,20 €
- Dépenses d'investissement : 78 883,78 €
- Recettes d'investissement : 113 462,57 €

Monsieur SIRI Jean-François, Adjoint, invite le Conseil municipal à procéder au vote.

Votants : 10 Pour : 10 (retard d'un conseiller)

Le compte administratif 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Section de fonctionnement BP 2009

- Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter l'indemnité de gardiennage de l'église, de 50 €.
  - Le Conseil municipal accepte cette proposition. L'indemnité de Madame DELAGE Régine, pour ce gardiennage, sera de 200 € par an.
- Indemnité du Maire :
  - Actuellement, le Maire de la Commune perçoit 17 % de l'indice 1015. Monsieur le Maire décide de baisser son indemnité à 15% à compter du 1er Avril 2009.
- Versement d'une subvention de 350€ au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les quatre (4) taxes locales.

- Dépenses de fonctionnement BP 2009: 110 947,00 €
- Recettes de fonctionnement BP 2009 : 110 947,00 €

Section d'investissement BP 2009

- Acquisition de matériel informatique : 1 000 €
  - Subvention de la Région : 500 €
- Acquisition d'un dameur, pour l'entretien des voies et chemins : 1 000 €
- Travaux à réaliser dans le logement communal : 23 000 €
  - Subvention du Conseil général (40% du HT) : 8 000 €
- Acquisition de tables et chaises pour la salle associative : 1 000 €
- Finition du mur du cimetière (crépi + panneau affichage) : 1 500 €
- Travaux de voirie : 37 993 € *à définir précisément !*
  - Monsieur le Maire propose que la commission voirie se réunisse afin de définir les voies communales à réparer.
- Dépenses d'investissement BP 2009: 95 753,00 €
- Recettes d'investissement BP 2009 : 95 753,00 €

Votants : 11 Pour : 11 Le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- Modification des statuts de la fourrière : Oui à l'unanimité
- Indemnité du Maire (baisse de l'indemnité) : Oui à l'unanimité
- Indemnité de gardiennage de l'église : Oui à l'unanimité
- Travaux du logement communal : Oui à l'unanimité
- Taux des taxes communales : Oui à l'unanimité
- Certificat d'urbanisme demandé pour possibilité de construction sur la parcelle n° 90 Section B
  - Oui à l'unanimité
- Repas des aînés (date envisagée dimanche 24 mai 2009)

Clôture de la séance à 22 heures.

Michèle Mercier

En Charente, 24 Communautés de communes regroupent 368 communes du Département. Avec la Communauté d'agglomération, l'appartenance communautaire atteint 95%, soit un total de 383 communes sur les 404 que compte le Département.

Une communauté de communes est administrée par un conseil communautaire composé de délégués élus obligatoirement au sein des conseils municipaux des communes associées, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 500 habitants (population municipale).

« Seuil Charente Périgord » compte 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants.
Le tableau ci-dessous référence les Communes qui se sont regroupées pour créer la communauté de communes

« SEUIL CHARENTE PERIGORD » avec le recensement de leur population.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEUIL CHARENTE PERIGORD
POPULATION LEGALE DES COMMUNES

Au 01 janvier 2009

Commune	Recensement 1999 Population	Recensement 2009 Population	Population comptée à part	Population totale	Différentiel Population 1999/2009
CHARRAS	**298**	315	5	**320**	17
ECURAS	**557**	650	17	**667**	93
EYMOUTHIERS	**296**	304	14	**318**	8
FEUILLADE	**314**	313	13	**326**	-1
GRASSAC	**274**	265	4	**269**	-9
MAINZAC	**102**	110	2	**112**	8
MARTHON	**552**	601	7	**608**	49
MONTBRON	**2242**	2145	50	**2195**	-97
ORGEDEUIL	**207**	216	4	**220**	9
ROUZEDE	**267**	261	14	**275**	-6
ST-GERMAIN-DE-MONTBRON	**434**	460	11	**471**	26
ST- SORNIN	**715**	793	18	**811**	78
SOUFFRIGNAC	**157**	130	5	**135**	-27
VILHONNEUR	**274**	318	7	**325**	44
VOUTHON	**327**	341	1	**342**	14
TOTAL	**7016**	7222	172	**7394**	206

SDEG16

Résumé historique de ce Syndicat (SDEG 16), plus clairement appelé :

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente.

La loi du 05 Avril 1884, confie aux Communes la mission d'assurer la création des services publics et celle du 15 Juin 1906 permet aux Communes d'organiser la distribution de l'énergie électrique.
Henry CHERON, qui était Ministre de l'Agriculture, fait voter la loi du 02 Août 1923 qui octroie une aide de l'Etat pour l'électrification des campagnes.
Le Syndicat Départemental d'Electrification de la Charente est créé par arrêté préfectoral le 31 Mai 1937.
Le 17 Février 2000, il prendra le nom de Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, d'où l'abréviation SDEG 16, en étendant ses compétences à la distribution publique du Gaz, et devient l'autorité organisatrice unique pour la distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire de la Charente, en Janvier 2008.
Le SDEG 16 est propriétaire des réseaux publics d'électricité (lignes et réseaux électriques haute et basse tensions d'une puissance inférieure à 50 000 volts, poteaux bois et béton, postes de transformation, branchements individuels…) et de gaz (Canalisations moyenne et basse pressions, branchements, matériels et appareils…).

Pour les compétences, le SDEG 16 regroupe 24 Syndicats d'électrification (367 Communes) et 37 Communes isolées pour la distribution publique de l'électricité.

- 397 Collectivités : Eclairage public
- 315 Communes : Distribution publique du gaz
- 274 Communes : Télécommunications

Parmi ces nombreuses compétences, figurent aussi les « Energies renouvelables » tels que les modules photovoltaïques, les éoliennes et les centrales hydrauliques. La transformation du potentiel énergétique du soleil, du vent et de la force de l'eau permet de produire de l'électricité.
N'oublions pas les économies d'énergie et le développement durable.
Au niveau européen, 1 KW/h d'électricité économisée représente 420 gr de CO_2 non rejeté dans l'atmosphère.

En Charente, la consommation annuelle pour l'éclairage public est d'environ 60 millions de KWh, ce qui représente près de 26 000 tonnes de CO_2 rejetées dans l'atmosphère.

La mise en œuvre de certains matériels permet de réduire la consommation et le coût de l'abonnement : variateurs/régulateurs de tension, ballasts électroniques, nouvelles lampes, kits permettant de remplacer des lampes vapeur de mercure (125 w) par des lampes de 70 W pour un même éclairement.
Afin de sensibiliser et d'inciter les Collectivités à s'engager dans un processus durable d'économie d'énergie, le SDEG 16 finance jusqu'à 50% des équipements électriques.

sde.charente@wanadoo.fr

Vous aussi, vous pensez sans doute : « maintenant, j'y vois un peu plus clair… »
Cependant, comment faire pour économiser modestement l'électricité au quotidien, dans la maison ?
Voici quelques idées du Guide pratique de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

www.ademe.fr

PARTOUT DANS LA MAISON, LUMIERE !

Un ménage consomme entre 400 et 600 KWh/an. Impossible de se passer de la lumière prodiguée par les lampes, mais en prenant de bonnes habitudes, en utilisant du matériel efficace et la lumière du jour, nous pouvons tenter de diviser ce chiffre par deux.

Ce que nous appelons « lampe », c'est l'ensemble des sources de lumière artificielle. Tandis que l' « ampoule » est l'enveloppe de verre qui entoure la lampe. Deux types de lampes à notre disposition :
- A incandescence, telles les « ampoules » classiques et les halogènes.
- Les tubes « fluo » et les lampes dites basse consommation, sont des lampes fluorescentes ou fluo-compactes.
- Il vaut mieux appeler « tubes fluorescents » les « néon » que nous utilisons à la maison, ils ne contiennent pas de néon.

Les lampes à incandescence produisent beaucoup de chaleur (95%) et peu de lumière (5%). Leur efficacité énergétique est plus faible que les lampes fluorescentes qui produisent environ 80% de lumière et 20% de chaleur.

La lumière produite par une lampe basse consommation de 15W, avec une durée de vie 6 à 7 fois supérieure, équivaut à celle provenant d'une « ampoule » classique de 60 W. Economie en moyenne de 330 KWh.

Plus chères à l'achat, les lampes dites basse consommation sont très économiques à l'usage, mais il est préférable de ne pas les acheter trop bon marché.

Elles ont leur place presque partout, sauf dans les endroits où l'on allume et éteint souvent, pour un court moment (toilettes, couloirs …).

Les tubes fluo conviennent dans un garage, une cave ou une salle de bains.

Economiser à la fois de l'argent et de l'électricité tout en étant bien éclairé, c'est simple ! Il suffit :
- d'éteindre en quittant une pièce
- de remplacer halogènes et ampoules classiques par des lampes fluo-compactes (basse consommation), aux endroits judicieux
- de préserver la durée de vie de ces lampes en les tenants par le culot lors d'une manipulation
- de dépoussiérer régulièrement les lampes et les abat-jour (de couleur claire, ils laisseront mieux passer la lumière)
- de préférer l'éclairage direct, plus efficace que l'éclairage indirect.

Pour un meilleur confort visuel, une lampe dite basse consommation de 20W convient pour lire, une de 5W suffit pour regarder la télévision.
Regarder un écran dans le noir complet n'est pas bon pour les yeux.

En fin de vie, les lampes fluorescentes sont classées comme déchets dangereux. Il ne faut ni les casser, ni les jeter à la poubelle, mais les porter au distributeur, qui est tenu de les reprendre, les déposer en déchèterie ou les remettre à une collecte spécialisée.

Leurs composants (mercure, poudre fluorescente, aluminium et verre) peuvent être totalement recyclés.

Michèle Mercier

Bonjour,

Ravie d'écrire à nouveau dans le journal communal, tout en participant à la vie de Mainzac au sein du Conseil municipal, je vous remercie sincèrement de m'accueillir.
Parmi les sujets évoqués au cours d'une réunion du Conseil municipal, Monsieur le Maire a présenté le Territoire du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, je vais modestement essayer de vous guider dans ce parc…

« Un Parc Naturel Régional, c'est un territoire habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. »

www.parc-naturel-perigord-limousin

Le Parc du Périgord-Limousin a obtenu son label le 09 mars 1998. Pour les régions Aquitaine et Limousin,
50 Communes du Département de Dordogne et 28 de Haute-Vienne adhèrent à la Charte du Parc, contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour 12 ans.
Deux objectifs forts, pour la Charte du Périgord-Limousin approuvée en 1998 par le Ministère de l'environnement :

Mieux vivre sur un territoire de qualité
Mieux vivre grâce à un développement maîtrisé

Le Parc agit pour :

- Améliorer la connaissance, préserver les espèces végétales, animales rares, menacées par la prolifération de plantes et animaux introduits tels la Jussiée, la Myriophylle du Brésil, la Renouée du Japon… le Ragondin, les Ecrevisses américaines, la Grenouille taureau. Cette dernière peut peser 500 g et se nourrit des autres amphibiens.
- préserver la biodiversité en gérant l'espace forestier, agricole, mais également son jardin.
- préserver la qualité de l'eau, les rivières, les zones humides pour sauvegarder les espèces qui en dépendent, etc. Les zones humides occupent plus de 2,5% du territoire du Parc. Ces milieux tels que les tourbières, jonçais régressent avec l'abandon des pratiques traditionnelles et la création d'étangs.

En Périgord-Limousin, 5000 étangs, le plus souvent construits en barrage sur les rivières, ont entraîné une modification importante du fonctionnement des cours d'eau.

La forêt occupe 68000 ha soit 37% du territoire du Parc. Ce sont des forêts de feuillus, chênes et majoritairement châtaigniers qui sont exploités et transformés en piquets, en clôtures mais aussi en meubles, vannerie, décorations de jardins etc.
Le châtaignier a tenu une place essentielle dans la vie économique locale jusqu'à la seconde guerre mondiale. Qualifié d'arbre à pain pour la farine qu'on tire de la châtaigne, il a limité de nombreuses famines. Adulte à partir de 50 ans, il peut vivre 1500 ans et atteindre 7 m de circonférence.
Il y a aussi les landes et les pelouses qui se développent sur des sols secs, sans oublier les sources et les rivières et un patrimoine géologique exceptionnel.

Le renouvellement du classement du Parc Naturel Régional aura lieu en mars 2010.
Au cours du premier semestre 2009, se déroulera une enquête publique auprès des habitants. Au second semestre, le projet de Charte sera adopté par l'ensemble des signataires. Un nouveau périmètre d'étude inclut désormais 18 communes de Charente, 5 de Haute-Vienne et 2 de Dordogne en plus des 78 Communes déjà adhérentes. Le coût de l'adhésion est d'environ 1€ par habitant.
Le projet sera présenté au sein de la Communauté de Communes prochainement.

www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

Michèle Mercier

Chronique d'hier

Qui se souvient d'un bulletin paroissial de Charras-Mainzac ayant pour titre « Notre Clocher » ?

Il fallait s'adresser à Monsieur l'Abbé Augustin Froidefond, curé de ces deux Communes.
J'ai la chance de posséder un exemplaire original du Mois d'avril 1937 !

Quelques extraits de ce bulletin :

- Le dimanche 28 mars 1937 a été célébré le baptême de Marie-Jeanne-Colette, qui habite à Mainzac !

Voici textuellement ce qu'on pouvait lire dans la « Petite Chronique Economique », titrée :

« Les prix montent… »

« La statistique générale de la France vient de publier les indices des prix de gros et détail. Ils marquent, par rapport aux mois précédents une nouvelle et forte hausse.

L'indice des prix de détail a atteint en janvier 1937, 562 contre 534 en décembre et 446 en juillet dernier, soit une augmentation de 116 points en sept mois. La hausse atteint donc 26% et hélas ! Ce n'est pas fini…

Dans le même temps, et avec une dévaluation exactement semblable à la nôtre, la Suisse enregistre une hausse de 4%- La comparaison de ces deux chiffres – 26% et 4% - donne la mesure de notre triste situation. Quoi qu'il en soit, les conséquences de la hausse sont claires.

Le commerce et l'industrie perdent tous les profits qu'ils espéraient tirer de la dévaluation pour le tourisme et les exportations.

La classe ouvrière voit s'anéantir les avantages qu'elle avait retirés des augmentations de salaires (12 à 15%) prévues aux accords de Matignon. Ne serait-il pas temps d'aviser, de revenir à une saine Economie et de ne plus croire aux impossibles promesses ? … »

Et d'aujourd'hui
Un journal économique écrit qu'en 2008

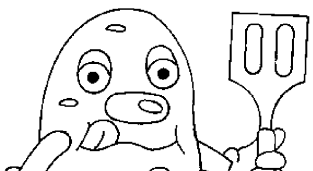

« Trois pays, grands consommateurs de pomme de terre, ont réduit les surfaces de culture de ce tubercule de 5% - (Pays-Bas, Allemagne, Belgique) – Les rendements sont également en recul en France – Si le basculement des terres vers les céréales et le colza s'accentue en 2009/2010, l'Europe pourrait connaître une pénurie de pommes de terre »

Donc, plantons des « patates » !

PAGE 11 : Le mot du Mainzacois…

Michèle Mercier

« QUINE « par-ci, « QUINE » par-là !
Nous l'entendons souvent dans ce jeu appelé LOTO.
D'après le « Petit Robert » dictionnaire bien connu, ce mot apparaît au pluriel, en 1155 « *quines* ». Du latin «*quinas* », signifiant *cinq chacun*, il désignait *cinq numéros pris et sortis ensemble*, dans les anciennes loteries.

« LOTTO », mot italien, veut dire « *le sort* ». On rapporte souvent, que l'Italien Benedetto Gentille a inventé le LOTO que nous connaissons maintenant. Il aurait tout simplement transformé en jeu le mode de renouvellement des membres du Conseil municipal de la ville de Gênes, et François 1er aurait importé ce jeu en France à son retour de la campagne d'Italie.
Chacune des boules ou jetons utilisés pour le jeu porte un numéro de 1 à 90. La personne qui mélange ces boules avant de sortir un numéro au hasard, s'appelle le « tireur , le crieur » mais selon la région, le nom peut changer . De l'occitan « boleguet » signifiant « remuant », nous pouvons entendre les joueurs malchanceux crier « Boulègue » ! afin que les boules soient bien mélangées.

Je vous épargnerai les jeux de mots et boutades associés à quelques numéros…

Sources : fr.wikipedia.org

LOTO DU 07 FEVRIER 2009

Le loto du 07 février 2009 a été une réussite financière due au travail et à l'organisation de chacun des membres de l'association, avec une prise de risques réfléchie concernant l'achat des lots, afin de ne pas endommager le compte en banque !
La Présidente, Patricia Palmer et tous les membres du Comité des Fêtes, vous remercient de votre nombreuse et sympathique participation à cette soirée.
Un bel encouragement pour cette nouvelle équipe dynamique qui organisera d'autres manifestations en 2009.

Le comité des fêtes s'est réuni le 02 Avril 2009 pour définir le calendrier des prochaines manifestations de la Commune.

Michèle Mercier

En bref, quelques dates oubliées… ou non… du mois de Mars

Le 29 mars 1969
Premier vol du Concorde

Le 5 mars 1953
Staline, surnommé « le petit père des peuples », est

Le 9 mars 1959
Première poupée Barbie

Le 30 mars 1900
Une loi limite le travail journalier à 11h pour les femmes et les enfants…

Le 28 mars 1928
Première ligne téléphonique entre Paris et New York

Le 14 mars 1964
La France est découpée en 21 régions

Le 20 mars 1957
La Tunisie obtient son

Le 19 mars 1946
La Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane deviennent des

Le 24 mars 1934
Citroën présente le premier modèle d'automobile à traction avant : la

Le 23 mars 1954
L'Abbé Pierre transforme en association la Communauté

Le 27 mars 1956
En France, les salariés auront trois semaines de congés payés

Michèle Mercier

Les Secrets de Grand-Mère « Editions du Chêne »

Pour rendre plus résistant le fond d'un plat en terre cuite qui va dans le four, vous le frottez avec de l'ail cru et de l'huile d'olive, selon une méthode provençale.

Comment marier les plantes et … éviter le « divorce » !

Semez les graines de concombres près des pois, des haricots et des radis.
Par contre, si vous semez les graines de melon près des concombres, et bien les melons ne seront pas sucrés. Vos tomates seront protégées des maladies si vous les cultivez près des asperges qui renferment une substance protectrice : l'asparagine.

Les œillets d'Inde ont une odeur forte. Leurs racines sont également parfumées et éloignent cette sorte de ver très nuisible aussi bien pour les légumes du potager que pour nous.
Plantez des échalotes au pied du pommier et hop !…pas d'insectes ravageurs.

En 1937, pour les Champs et Jardins,

Le succès de l'année dépendait du travail effectué au mois d'avril.
« - Semer les épinards, semer ou planter les asperges- Transplanter les fraisiers. Mettre en pleine terre, les choux - pommes et frisés, les pois, le persil, le cerfeuil, les radis.

Un vieux proverbe qui ment rarement veut que les radis ne soient jamais semés que dans le décours de la lune, dans n'importe quel mois. Herser les pommes de terre dès que l'herbe apparaît. Passer le rouleau sur les céréales de printemps.

On achève les semailles : orge, avoine etc. On répand les engrais pulvérulents, guano et autres, sur les prairies artificielles qui languissent.
Dans les vignes, on laboure et l'on pique les échalas- Si le mois est un peu chaud, on commence à mettre les chevaux au vert. Première sortie pour les agneaux si le temps est sec.

A la basse-court, on tient les jeunes poulets enfermés en leur donnant de la mie de pain, du millet, les rosées et les pluies leur sont mortelles. Après deux semaines on les laisse libres.
Garantir les abeilles des vents glacés ou trop forts.-»
Au travail… N'oubliez- pas, c'est pour AVRIL!

Comme disait Jean de La Fontaine,
« TRAVAILLEZ, PRENEZ DE LA PEINE C'EST LE FONDS QUI MANQUE LE MOINS. » Le Laboureur et ses enfants

" Dernière minute ..."Comment piéger le frelon asiatique ?

Voici la recette :

Couper le tiers supérieur d'une bouteille en plastique de 2 litres, retournez la partie haute et agrafez-la pour faire entonnoir. Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous de 5mm (pas plus) vers le haut du piège, avec un morceau de fil de fer chauffé.

Versez 1 verre de bière brune, 1 verre de vin blanc (qui a la vertu de repousser les abeilles), 1 peu de sirop de cassis. Suspendez le piège à un arbre ou un balcon, au soleil (2 m de hauteur). Au bout d'une semaine il faut renouveler la recette qui commence à sentir ! Laissez quelques cadavres de frelons qui attirent leurs semblables.
A faire dès maintenant et jusqu'au 1er mai, pour supprimer les reines qui pondent pendant cette période.

Michèle Mercier

Contes et Légendes des Charentes (H. Panneel)
Notes de lecture par JM Barre

« La Langrote verte »

« Entre les villes d'ANGOULEME et de la ROCHEFOUCAULD, sur la lisière ouest de la forêt de la Braconne, près du petit bourg des RASSATS, vivait une famille d'honnêtes paysans : Les Jaulde.

Les Jaulde eurent un fils, mais si chétif, si menu, qu'il ne dut de vivre et de devenir un fort gaillard qu'à la protection de la fée Braconne. Mais, pour obtenir cette protection, le père Jaulde avait promis que lorsque son fils Lucas aurait 20 ans, il épouserait la « langrote » verte du puits de Nanteuil.

Cette Langrote, on le saura plus tard, était la fille du Roi d'Aunis et la filleule de la fée Braconne (laquelle vivait aux profondeurs de la Fosse Mobile) ; elle était la victime d'un sort jeté par le monstre Largigoul, horrible géant à 13 têtes qui vivait sur la « montagne » qui domine le Bandiat – (Il fallait en ce temps- là deux heures d'une rude ascension pour atteindre le plateau)-

Pour parvenir à Largigoul, Lucas dut franchir d'abord les terres de l'horrible sorcière Cheta et celles de l'ogre Cagouet, qui avalait par dizaines les moutons de la plaine- Lucas surmonta toutes les difficultés avec l'aide de la Couleuvre (la sagesse), du Loup (la Force) et de la Chouette (la Ruse)-

Il parvint à effrayer Largigoul au point que celui-ci tomba, du haut des falaises de son repaire, dans le Bandiat, y provoquant un tel effondrement que les eaux s'y engouffrèrent, créant le fameux gouffre de Chez Roby près du hameau de Mongoumard, dans lequel disparaît la rivière.

La Langrote, délivrée, redevient, la Princesse Elina, épouse Lucas, et comme la Fée Braconne leur fit le don d'avoir toujours vingt ans, peut-être les rencontre-t-on aujourd'hui encore, quelque part du côté des Rassats…. »

Etudes Charentaises, n.9 1968 –Vigot Frères, Editeurs, Paris-1946

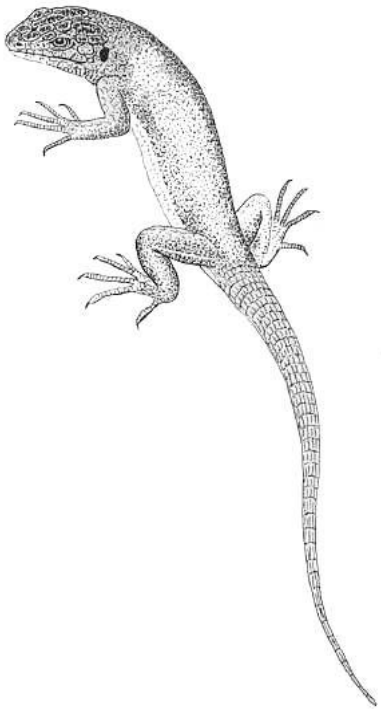

Une idée de promenade dès les premiers jours du Printemps !

Vous avez deviné, la Langrote, c'est le lézard vert !

Michèle Mercier

Recette

Gâteau de bœuf, Charentais

Pour 6 à 8 personnes :

800 gr de bœuf cuit (restes de pot au feu ou bœuf braisé) - 400 gr de lard frais - 5 œufs - 1,5 kg de pommes de terre - 400 gr de champignons - 3 tomates bien mures - 4 échalotes - 2 gousses d'ail - brins de ciboulette, persil - 80 gr de mie de pain rassis - 150 gr de beurre - 2 cuill à soupe d'huile – sel - poivre.

Cuire les pommes de terre dans l'eau bouillante salée sans les peler. Nettoyer et hacher grossièrement les champignons et les faire revenir

Dans une poêle avec 20gr de beurre, 1 dizaine de minutes. Hacher l'ail, les échalotes, le persil et la viande. Hacher le lard séparément. Mettre le tout dans une terrine, saler, poivrer, bien mélanger. Faire chauffer 30 gr de beurre et l'huile dans une autre poêle et y faire revenir ce hachis sur feu moyen 10mn environ en remuant souvent.

http://www.vrac-coloriages.net

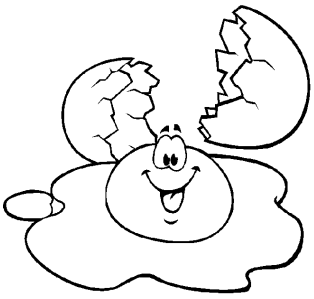

http://www.vrac-coloriages.net

Pendant ce temps, ébouillanter et peler les tomates, les ajouter au hachis en les écrasant. Mélanger le tout et cuire encore 5 mn. Retirer du feu, ajouter les champignons, mélanger.

Faire chauffer le four à 190° - th 61/2. Pendant qu'il chauffe, y mette la mie de pain à dessécher (elle doit blondir et non brunir).

Peler et écraser les pommes de terre en y incorporant 60 gr de beurre, saler, poivrer. Casser les œufs en séparant le blanc des jaunes. Incorporer les jaunes et la ciboulette à la purée en fouettant. Monter les blancs en neige, les incorporer délicatement à la purée en soulevant la masse, sans fouetter.

Beurrer un plat à four, étaler la préparation viande, champignons. Recouvrir avec la purée, égaliser avec les dents d'une fourchette. Emietter par-dessus la mie de pain, quelques noisettes de beurre et cuire au four 30 minutes.

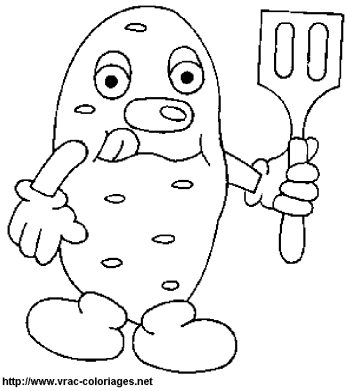

http://www.vrac-coloriages.net

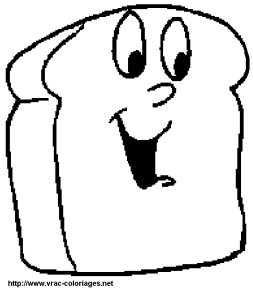

http://www.vrac-coloriages.net

Bon appétit !

Michèle Mercier

Jeu très facile pour distraire Parents et Enfants

1°) **Je replace les lettres dans le bon ordre pour trouver « QUI » se cache … à chaque ligne.**

_ _ _ _ _ _ _
↑
_ _ _ _ _ _ _ ↑ O
_ _ _ _ _ _ ↑ V
_ _ _ _ _ _ _ ← T ***C*** N I E V N L
G C C
P ***N*** E U _ _ _ _ _ _ _ _
_ _ _ _ _ _ _ _ _ ← A R I C A ***T*** P I ↑
R E D T
E I A R
R P E
M O R R ***E*** G Y G → _ _ _ _ _ _ _
I T
_ _ _ _ _ _ _ ← E E I ***H*** L M C R I P ***R*** E E → _ _ _ _ _ _
E B
I I
O N F N S R E A I C ***A*** J
↓
_ _ _ _ _ - _ _ _ _ _ _ _
↓
_ _ _ _ - _ _ _ _ _ _ _ _

2°) **Ensuite je prends les lettres en caractères gras et en *italique* pour former un autre nom :**

_ _ _ _ _ _ _ _

Les habitants de la commune déposeront leur bulletin-réponse à la Mairie en indiquant leur nom et prénom !

Le gagnant d'un cadeau-surprise sera désigné par tirage au sort.

Hors concours :

Cette phrase comporte une particularité, que je vous laisse découvrir :

« PORTEZ CE WHISKY AU VIEUX JUGE BLOND QUI FUME »

Indice : Regardez bien chacune des lettres

Michèle Mercier

Solution des jeux du Journal N°11

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	U	S	■	S	A	U	T	■	P	I
B	V	A	L	O	I	S	■	S	A	S
C	■	V	O	I	T	■	D	O	S	E
D	■	O	I	E	■	M	O	I	S	■
E	L	I	S	■	D	O	■	F	O	I
F	O	R	■	P	O	I	L	■	I	F
G	I	■	G	O	■	T	O	U	R	■
H	S	O	I	R	E	E	■	R	E	■
I	I	■	T	E	T	U	■	E	S	T
J	R	E	E	■	E	R	O	S	■	U

Verticalement

1 -Ultra violet- Temps libre
2 -… faire ou vivre
3 -Peuvent être fondamentales- … rural
4 -Fil fin et brillant- Orifice
5 -Auxiliaire- Premier degré sur la gamme- Indien ou de la St Martin
6 -Coutumes- légère humidité
7 -Note de musique- St Normand
8 -Celle de l'or ou de connaître- Ou Aurochs
9 -Filtrent la crème du lait
10-Baie- Château fort près de Marseille- Deuxième personne

Horizontalement

A - Coutumes- A la perche- 3,14
B - Margot en était- Petite chambre
C - Avec les yeux- Quantité
D - Elle criaille- De Juin
E -I ou Y- Ut- Loyauté
F - Métal précieux- Dans la main- A bouteilles
Jeu chinois- D'ivoire ou de contrôle!
H -Dansante- Ile charentaise
I - Comme un âne- Le soleil s'y lève
J - De raire- Divinité de l'amour

En lisant ces mots de droite à gauche, j'obtiens un nouveau mot :		
Compléter la grille :		
SON	= NOS	
TOT	= TOT	
LAS	= SAL	(un arbre)
ETAT	= TATE	
NIER	= REIN	
LIN	= NIL	
TU	= UT	
AVE	= EVA	

SUDOKU

3	2	**9**	**4**	6	5	**7**	8	1
1	4	7	**2**	**9**	**8**	**3**	6	5
8	**5**	6	3	7	1	2	9	**4**
2	**3**	8	7	**1**	9	4	**5**	**6**
4	**6**	**5**	**8**	3	**2**	**9**	**1**	7
7	**9**	1	5	**4**	6	8	**3**	2
9	7	3	6	**5**	**4**	1	**2**	**8**
6	8	**4**	**1**	**2**	**3**	5	7	9
5	1	**2**	9	8	**7**	**6**	4	3

Le 26 Septembre 2008, Yvette et André CHIRON fêtent leurs 60 ans de mariage, entourés de la famille et des amis. Regardez comme ils sont beaux et heureux ! Ce tendre baiser est parlant…
La quête réalisée au cours de la cérémonie (100€) a été partagée entre les Associations – Age d'Or et Comité des fêtes- Un grand merci aux généreux donateurs.

Les participants de l'Age d'Or se réunissent le Jeudi après-midi, pour « taper une petite belote »

Attention… c'est sérieux ! Trèfle ou carreau ?!

La Présidente, Madame LAVALLADE a réuni un bon nombre de participants le 17 Octobre 2008 pour le concours de belote.

Nous recherchons des rédacteurs pour le journal communal !

Vous souhaitez écrire un article, faire passer une information, une photo, un hommage…

Contacter Michèle Mercier où Evelyne Maubrun à la Mairie

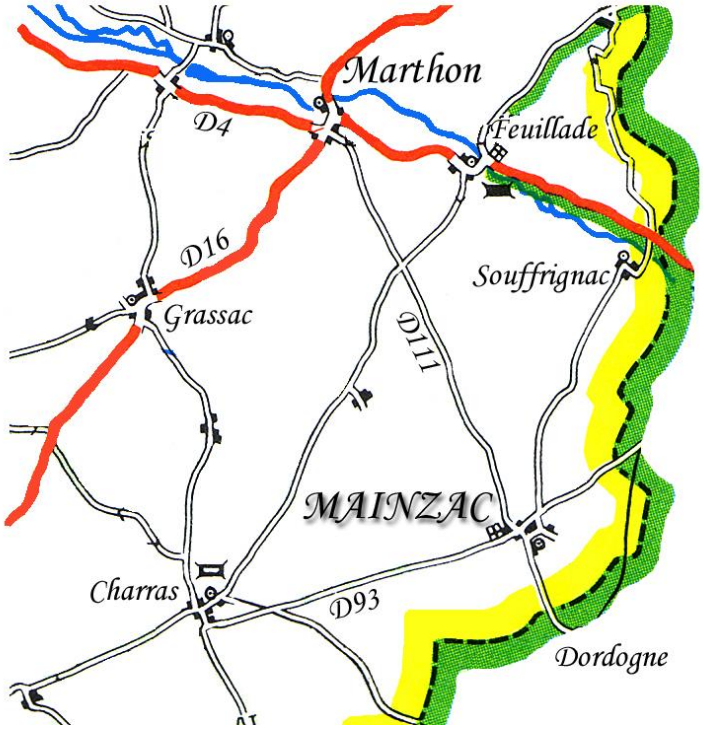

Mairie de Mainzac

Le bourg 16380 Mainzac
Tél/fax : 05.45.23.00.03

mairie@mainzac16.com

www.mainzac16.com

Ouverture de la mairie :

Lundi:	14h00 à 17h00
Mardi :	8h00 à 12h00
Jeudi :	14h30 à 18h30
Samedi :	*Sur rendez vous*

Imprimé par nos soins

Bulletin municipal tiré à 80 exemplaires.

Coût par exemplaire = environ 1,2€

Responsable de la publication : le maire, Patrice Dominici